

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 juillet 2017

4^{ème} Commission
N° CP-2017-7-4-1

Service instructeur

DSOL - Direction études, finances et appuis de la
solidarité

Service consulté

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EHPAD
POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 917 900 EUROS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet, en application du règlement financier de procéder à l'affectation d'une autorisation de programme du millésime 2017 dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées pour un montant de subvention totale de 2 917 900 €, attribué comme suit :

- 966 000 € pour les résidences médicalisées du CANTON VERT,
- 737 000 € pour l'EHPAD de TURCKHEIM,
- 825 000 € pour l'EHPAD de SOULTZMATT,
- 389 900 € pour l'EHPAD de DANNEMARIE.

Suite à la délibération du Conseil départemental du 23 juin 2017, les autorisations de programmes votées cumulées à ce jour s'élèvent à 7 894 900 € au titre de l'aide à l'investissement dans les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes.

En application du règlement financier du Département, il vous est proposé d'affecter aux autorisations de programme les opérations détaillées en annexe pour un montant de 2 917 900 €.

Lors de sa délibération du 23 juin 2017, l'Assemblée départementale a décidé de porter le versement des subventions d'investissement EHPAD de plus de 100 000 € de 4 à 6 annuités, à hauteur d'un sixième par an.

Concernant les Résidences Médicalisées du Canton Vert, il est affecté une subvention d'investissement de 966 000 € au titre de l'opération de réhabilitation/restructuration du site d'ORBEY.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'opération de transformation en EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées) des 25 places du site de FRELAND, la subvention d'investissement d'un montant de 525 000 €, en vertu de l'engagement pris par le Département, sera affectée ultérieurement en cohérence avec le calendrier des travaux. En effet, le démarrage de l'opération de FRELAND nécessite au préalable l'achèvement de l'opération du site d'ORBEY (à horizon 2019), de manière à ce que l'extension de ce dernier permette d'accueillir les résidents de FRELAND.

Au vu du caractère prioritaire de ces projets architecturaux, tels que définis lors de la séance du Conseil départemental du 23 juin 2017, le versement des subventions attribuées pour les opérations des EHPAD de TURCKHEIM, de SOULTZMATT, de DANNEMARIE et du site d'ORBEY des Résidences Médicalisées du Canton Vert feront l'objet en 2017 d'un premier versement de 1/6^{ème} de la subvention, sous réserve du démarrage effectif des travaux, puis de 1/6^{ème} par année jusqu'en 2022.

Les subventions sont attribuées dans la limite des montants figurant dans l'annexe. Si les dépenses réelles attestées par le maître d'ouvrage sont inférieures au montant des dépenses subventionnables, la subvention versée sera automatiquement réduite à due concurrence.

La 4^{ème} commission –Solidarité et Autonomie- a émis un avis favorable à ce rapport lors de sa séance du 16 juin 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer les subventions d'un montant total de 2 917 900 €, selon le détail annexé au rapport. Ces subventions feront l'objet chacune d'un versement en 6 acomptes annuels,
- d'acter le principe d'une subvention d'investissement de 525 000 € en faveur des résidences médicalisées du Canton Vert pour l'opération architecturale de FRELAND, dans l'attente de son affectation,
- de décider de l'affectation de ces opérations, conformément au tableau joint en annexe du rapport, étant précisé que la dépense sera imputée au programme I214, chapitre 204, fonction 53, nature 2041782.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN